

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 5 février 2024

Convocation du 30/01/2024

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 08/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq du mois de février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Dominique GIRARD, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER, Anne MAYER, Magalie MARTIN et Frédéric BRUERE.

Absents : Mireille FOURMOND, Christophe GAINON

Bon pour pouvoir : Néant.

DCM 2024-07 ACHAT DU TERRAIN SECTION AB NUMERO 138

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section AB numéro 138 d'une superficie de 1865m² pour un montant de 1.800,00 € (Mille huit cents euros). Cette parcelle est mitoyenne aux parcelles de la station d'épuration appartenant à la commune. Il est précisé que les frais notariés ou les éventuels frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE l'acquisition des terrains cadastrés section AB numéro 138 d'une superficie de 1865m² dans les conditions évoquées ci-dessus.

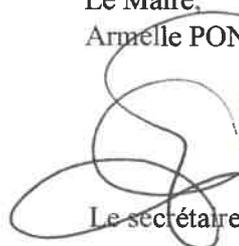
AUTORISE Madame le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Plan de la parcelle :



Pour copie certifiée conforme,
la BREILLE-LES-PINS, le 08/02/2024
Le Maire,
Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 08/02/2024
Et de la mise en ligne le 08/02/2024


Le secrétaire




Accusé de réception en préfecture
049-214900458-20240208-DCM2024-07-DE
Date de télétransmission : 08/02/2024
Date de réception préfecture : 08/02/2024